



Le Mediterranean American Business Network* et le Barreau de Marseille présentent

La Class-Action : un modèle en discussion en France le mercredi 29 juin 2005

Maison de l'Avocat, Salle Albert HADDAD 51, rue Grignan – 13006 MARSEILLE 18h-20h : conférence 20h-21h : cocktail apéritif

Avec

- Me. Ron Kravitz, Avocat aux Barreaux de Californie, de Pennsylvanie et du Texas.
- Me Jean Guy Levy, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Toulon
- M. Emmanuel Putman, Professeur à la Faculté de droit d'Aix Marseille III
- M. Stephan Brousse, Président du MEDEF 13

Allocution: **Me François Maurel**,

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

Présentation : Me. William Peterson,

Avocat aux Barreaux de Marseille et de Californie, Vice-Président de MABN.

La "class action " est une action de masse, entreprise par un grand nombre de personnes qui ont toutes individuellement subi le même préjudice. Les "class actions" existent depuis plusieurs années en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou encore au Québec. Le Président Jacques Chirac a lancé l'idée, en début d'année, d'inclure cette possibilité dans le droit français.

Est-ce une bonne ou mauvaise chose ?

Spécialiste des class actions aux Etats-Unis, Ron Kravitz nous expliquera les modalités de fonctionnement des class actions aux Etats-Unis. Ron Kravitz est associé au sein du bureau de San Francisco du cabinet Liner Yankelevitz Sunshine & Regenstreif LLP. Avec plus de 18 années d'expérience en tant qu'avocat dans le contentieux des affaires, il traite principalement depuis 1992 le contentieux en matières de l' "Employment Retirement Income Security Act" dite "ERISA" (une loi fédérale sur le financement et gestion de plans de retraites) et de "securities". Il a été notamment l'avocat principal ou co-principal ("lead or co-lead counsel") dans plusieurs class actions partout aux USA.





- Maître Jean-Guy Levy, avocat au Barreau de Toulon et ancien bâtonnier de l'ordre nous fera un état des lieux sur le développement du concept des class actions en France. Membre du Conseil National des Barreaux, il est chargé à ce titre depuis environ 15 mois de coordonner une commission spéciale consacrée à l'instauration des actions collectives en Droit français. Il est auteur d'un rapport d'étape au CNB qui a fait l'objet de deux discussions en assemblée générale et de plusieurs colloques.
- Le Professeur Emmanuel Putman, membre du centre Pierre Kayser, enseigne notamment la procédure civile à la faculté d'Aix Marseille III. Il nous exposera les difficultés de la mise en place d'une telle action au regard du droit français.
- **Stephan Brousse**, président du MEDEF 13, et président de la société BROUSSE VERGEZ, importateur de produits alimentaires, nous apportera le point de vue de son organisation.

Vous pouvez vous inscrire en retournant le bulletin ci-joint au secrétariat de l'ordre des Avocats au Barreau de Marseille 51, rue Grignon, 13006 Marseille fax : 04.91.55.02.10, accompagné, pour les non-membres de MABN, d'un chèque au montant de 30 euro libellé à l'ordre de MABN. Pour plus d'information, veuillez contacter Caroline Wirta par e-mail à <u>c.wirta@mabn-online.com</u> ou par téléphone au 06 71 92 51 07.

Participation 30 euros, (gratuité pour les membres de MABN)

* Le MEDITERRANEAN-AMERICAN BUSINESS NETWORK est une association loi 1901, en relation avec le Consulat Général des Etats-Unis à Marseille et *l'European-American Chamber of Commerce* à Paris. La mission de MABN est de promouvoir et développer des échanges bilatéraux entre la communauté d'affaires euro-américaine de la façade méditerranéenne et la communauté d'affaires des entreprises nord-américaines.